
Rapport d'analyse environnementale

**Projet de stabilisation des rives de la rivière Ouelle et du fleuve
Saint-Laurent sur le territoire de la Municipalité de Rivière-Ouelle
par la Municipalité de Rivière-Ouelle**

Dossier 3216-02-005

Le 8 novembre 2005

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Du Service des projets en milieu hydrique:

Chargé de projet : Madame Mireille Paul

Supervision administrative : Monsieur Gilles Brunet, chef de service

Révision de textes et éditique : Madame Dany Auclair, secrétaire

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La Municipalité de Rivière-Ouelle a sous sa responsabilité un réseau routier important et étendu. Elle est entre autres responsable des chemins d'accès aux résidences qui bordent les rives du fleuve Saint-Laurent. Pour assurer un service sécuritaire aux usagers de ces chemins, elle doit entreprendre très rapidement des travaux de stabilisation de berges à plusieurs endroits le long du chemin de la Pointe et du chemin de la Grève Est. Au total, la distance à stabiliser est de 688 mètres à laquelle s'ajoute 260 mètres de réparation d'un mur de soutènement qui supporte le chemin de la Grève Est. Considérablement abîmées par les tempêtes et les pluies des mois de septembre et octobre 2005, il est urgent de réparer ces sections avant l'hiver. De plus, l'assujettissement de ce projet à la procédure d'évaluation environnementale entraînerait un délai d'analyse et d'autorisation pendant lequel d'autres dommages pourraient survenir, ce qui menacerait la sécurité des personnes et des biens. Il en est de même pour deux sections de rives de la rivière Ouelle où les propriétés de l'argile en place font en sorte qu'une érosion importante est observée menaçant ainsi la pérennité des chemins de la Pointe et du Sud-de-la-Rivière qui passent à proximité. Un décrochement supplémentaire des talus dans ces sections pourrait emporter une portion ou la totalité de la route et ainsi causer des atteintes aux personnes y circulant.

Les travaux prévus consistent essentiellement à installer un enrochement en pied de talus et dans la pente afin de constituer un rempart efficace contre l'action des grandes marées et du ruissellement causé par des événements pluvieux importants. Quatre secteurs sont visés le long de la rive du fleuve alors que deux secteurs feront l'objet de travaux dans la rivière Ouelle. Les travaux se feront aux mois de novembre et décembre et devraient durer environ six semaines.

Les experts consultés dans ce dossier ont reconnu la pertinence de la demande et ont jugé les travaux conformes aux règles de l'art. Ils ont de plus jugé les impacts environnementaux découlant des travaux, acceptables du point de vue environnemental.

Donc, considérant les risques pour les personnes et les biens (infrastructures municipales, maisons), la demande déposée par la Municipalité de Rivière-Ouelle nous apparaît justifiée. Par conséquent, nous recommandons que le projet soit soustrait de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et qu'un certificat d'autorisation soit délivré en faveur de la Municipalité de Rivière-Ouelle afin de réaliser le projet de stabilisation des rives de la rivière Ouelle et du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la Municipalité de Rivière-Ouelle.

TABLE DES MATIÈRES

Équipe de travail	i
Sommaire exécutif	iii
Introduction	1
1. Le projet	2
1.1 Raison d'être du projet	7
2. Analyse environnementale	7
Conclusion.....	9

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 :	LOCALISATION DES SECTEURS DE TRAVAUX DANS LA RIVIÈRE OUELLE ET LE FLEUVE SAINT-LAURENT.....	3
FIGURE 2 :	COUPE TYPE DE L'ENROCHEMENT DES SECTEURS NUMÉRO 1 ET 6 DE LA RIVIÈRE OUELLE	4
FIGURES 3 ET 4 :	ÉTAT DES RIVES DE LA RIVIÈRE OUELLE DU SECTEUR NUMÉRO 1.....	5
FIGURE 5:	FISSURE DANS LE HAUT DU TALUS DANS LE SECTEUR NUMÉRO 6 DE LA RIVIÈRE OUELLE	6
FIGURES 6 ET 7 :	DÉGRADATION DE LA RIVE LE LONG DES CHEMINS DE LA POINTE ET DES GRÈVES EST EN BORDURE DU FLEUVE SAINT-LAURENT	6

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	LISTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES DU MINISTÈRE ET DU MINISTÈRE CONSULTÉ.	11
ANNEXE 2	CHRONOLOGIE DES ÉTAPES IMPORTANTES DU PROJET	12

INTRODUCTION

Le présent rapport constitue l'analyse environnementale du projet de stabilisation des rives de la rivière Ouelle et du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la Municipalité de Rivière-Ouelle par la Municipalité de Rivière-Ouelle. Compte tenu de l'envergure du projet, ce dernier est assujéti à la procédure d'évaluation environnementale en vertu de l'article 2 b du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement qui vise, entre autres, le creusage et le remblayage dans un cours d'eau à l'intérieur de la limite des hautes eaux printanières moyennes. Toutefois, ce projet a fait l'objet d'une demande de soustraction à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement de la part de l'initiateur de projet, tel que le permet l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En effet, plusieurs importants problèmes d'érosion sont survenus le long du cours de la rivière Ouelle en amont et en aval du pont de la route 132 qui passe au cœur de la municipalité ainsi que le long des berges du fleuve Saint-Laurent. Ces problèmes ont récemment pris de l'ampleur avec les fortes pluies que nous avons connues en septembre et en octobre 2005. Dans la rivière, certaines sections de berge sont fortement érodées ou sont fissurées. Comme ces sections se trouvent sur des argiles sensibles à la liquéfaction et au phénomène de décrochement rotationnel, il existe maintenant une menace réelle à la pérennité du chemin de la Pointe et du chemin du Sud-de-la-Rivière. Pour ce qui est du fleuve, des marées d'une hauteur exceptionnelle, jointes au vent du nord-est, ont fortement érodé la rive et le chemin qui longe la grève, emportant l'enrochement en place et la végétation riveraine et, dans certains cas, la route d'accès aux résidences qui bordent le chemin. Comme plusieurs résidences ont un caractère permanent, la municipalité doit assurer l'accès en tout temps pour les riverains et cet accès est maintenant menacé par le recul des berges et l'affaiblissement du chemin.

C'est dans ce contexte que la Municipalité de Rivière-Ouelle a décidé d'entreprendre des travaux de stabilisation des rives pour limiter les risques de décrochement le long de la rivière et maintenir l'accès sécuritaire au secteur de la grève du fleuve Saint-Laurent desservi par la municipalité. Elle a donc acheminé une demande auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin que les travaux urgents de creusage et de remblayage, planifiés sous la ligne des hautes eaux printanières moyennes, puissent être soustraits de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Sur la base des informations fournies par l'initiateur, l'analyse effectuée par les spécialistes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et du gouvernement (voir l'annexe 1 pour la liste des unités du MDDEP, ministères et organismes consultés) permet d'établir, à la lumière de la raison d'être du projet, l'urgence de la situation, l'acceptabilité environnementale du projet, la pertinence de le réaliser ou non et, le cas échéant, d'en déterminer les conditions d'autorisation. Les principales étapes précédant la production du présent rapport sont consignées à l'annexe 2.

1. LE PROJET

Le projet se divise donc en deux grands secteurs, soit les travaux effectués à deux endroits dans la rivière Ouelle et ceux planifiés le long de la rive du fleuve Saint-Laurent (figure 1). La nature des problèmes à régler ainsi que les techniques employées étant différentes, les deux parties du projet sont présentées séparément.

Rivière Ouelle

Dans la rivière, deux tronçons feront l'objet de travaux. Il s'agit tout d'abord d'un premier tronçon de 116 m de longueur situé le long du chemin de la Pointe, face au lot 307 du cadastre de la Municipalité de Rivière-Ouelle (secteur numéro 1). Afin de protéger la route qui passe à proximité, le sol en place, à la base et dans le talus, sera excavé sur une profondeur allant de 1,5 à 2 m entre les cotes 0+010 et 4,6 m. Par la suite, un géotextile recouvrira la zone excavée et de l'enrochement d'un diamètre moyen de 200 mm sera étendu dans le talus et recouvert d'une seconde couche d'enrochement d'un diamètre moyen de 1050 mm sur une épaisseur d'environ 4 m. Les déblais seront acheminés dans un site autorisé sur le territoire de la municipalité pour du remblayage général. Selon les informations fournies au soutien de la demande, le secteur 6 fera également l'objet d'un enrochement avec, en plus, un contrepoids installé à la base du talus. Cet enrochement couvrira l'ensemble du talus jusqu'à la cote 5,7 m alors que la route passant à proximité est à la cote 6,0 m. Il semble que les tests de sol faits dans le secteur indiquent que ce dernier peut supporter le poids et la répartition de l'enrochement sur l'ensemble du talus. Ce secteur est d'une longueur de 160 mètres face aux lots 479 et 822 et adjacent au chemin du Sud-de-la-Rivière (figures 2, 3, 4 et 5).

Rives du fleuve Saint-Laurent

Les travaux prévus sur les rives du fleuve se situent sur le chemin de la Pointe et sur le chemin de la Grève Est. Sur le chemin de la Pointe, trois secteurs de 241, 108 et 267 mètres sont prévus (secteurs 2, 3 et 4). La technique retenue consiste à excaver le roc friable et le matériel granulaire en pied de talus avant d'installer un géotextile dans la zone excavée et de l'enrochement d'un diamètre moyen de 200 mm dans la pente du talus. Ce dernier sera recouvert d'enrochement d'un diamètre moyen de 1050 mm. Sur le chemin de la Grève Est, une longueur de 180 m est à restaurer selon la méthode décrite précédemment. Finalement, un muret de soutènement en béton séparant la grève du chemin sera remplacé par un enrochement là où le mur est tombé. Aux endroits où le mur est encore debout, il sera recouvert du même enrochement pour assurer la continuité de l'ouvrage. L'ensemble de ces travaux représente une longueur totale de 260 m. Ces travaux sont inclus dans le secteur numéro 5. Un enrochement d'un diamètre moyen de 1050 mm sera installé sur la face aval du mur. La face amont sera excavée et remplie avec de l'enrochement d'un calibre moyen de 75 mm. L'ensemble des travaux se fait entre les cotes 1,0 et 4,0 (figures 6 et 7). Il est également prévu de prolonger le tuyau de l'égout pluvial là où ce dernier est actuellement ensablé par les déblais laissés par les dernières tempêtes.

Calendrier des travaux

Les travaux seront effectués en novembre et décembre 2005. L'initiateur de projet cible la mi-décembre comme date de fin des travaux et prévoit une durée totale de 6 semaines. Les secteurs 5 et 6 seront effectués en premier et les autres secteurs seront par la suite stabilisés. Il est possible que des travaux soient réalisés simultanément dans plusieurs secteurs.



FIGURE 1 : LOCALISATION DES SECTEURS DE TRAVAUX DANS LA RIVIÈRE OUELLE ET LE FLEUVE SAINT-LAURENT

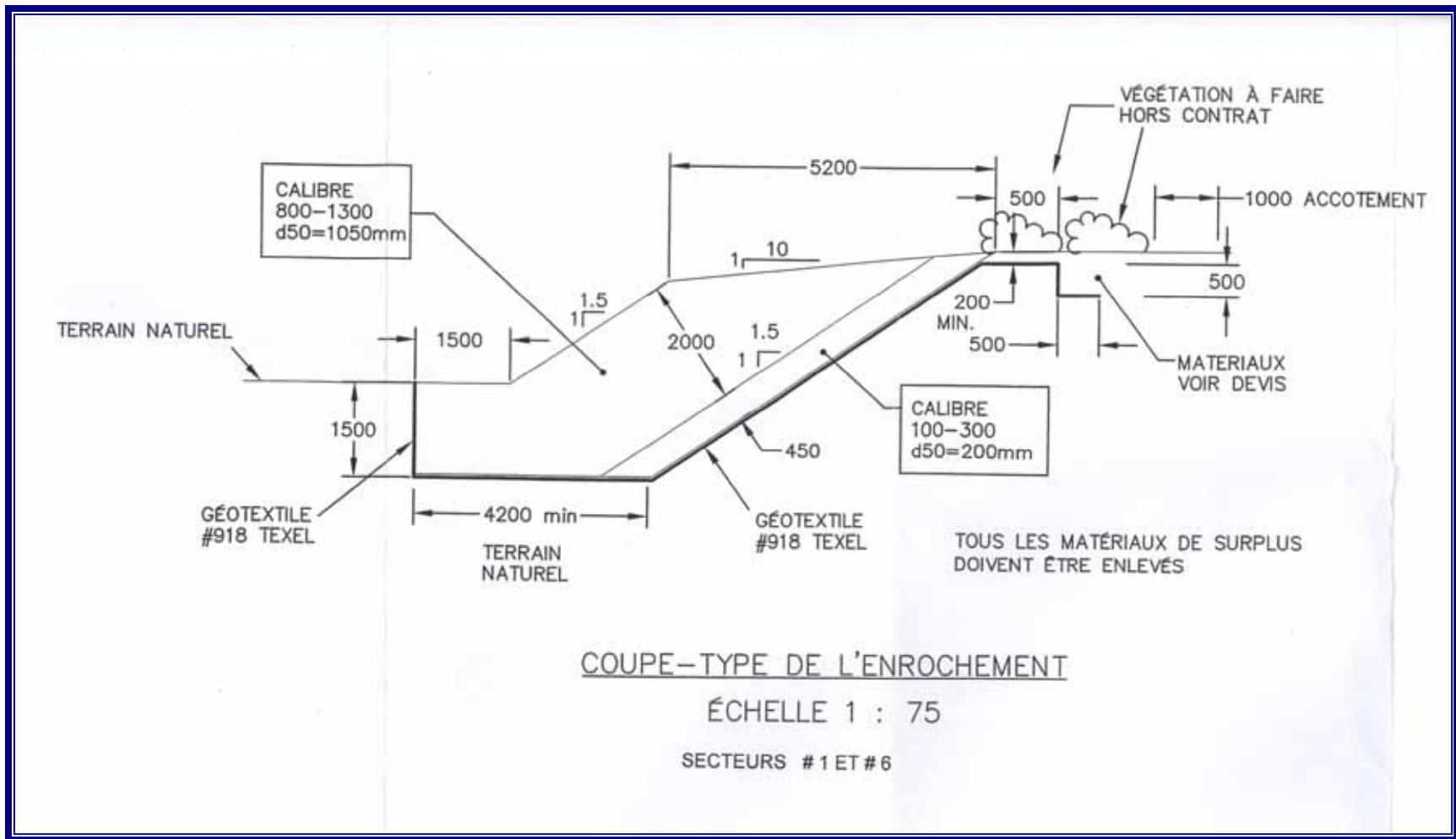


FIGURE 2 : COUPE TYPE DE L'ENROCHEMENT DES SECTEURS NUMÉRO 1 ET 6 DE LA RIVIÈRE OUELLE



FIGURES 3 ET 4 : ÉTAT DES RIVES DE LA RIVIÈRE OUELLE DU SECTEUR NUMÉRO 1



FIGURE 5: FISSURE DANS LE HAUT DU TALUS DANS LE SECTEUR NUMÉRO 6 DE LA RIVIÈRE OUELLE



FIGURES 6 ET 7 : DÉGRADATION DE LA RIVE LE LONG DES CHEMINS DE LA POINTE ET DES GRÈVES EST EN BORDURE DU FLEUVE SAINT-LAURENT

1.1 Raison d'être du projet

La Municipalité de Rivière-Ouelle a sous sa responsabilité un réseau routier important et étendu. Elle est entre autres responsable des chemins d'accès aux résidences qui bordent les rives du fleuve Saint-Laurent. Pour assurer un service sécuritaire aux usagers de ces chemins, elle doit entreprendre très rapidement des travaux de stabilisation de berges à plusieurs endroits le long du chemin de la Pointe et du chemin de la Grève Est. Au total, la distance à stabiliser est de 688 mètres à laquelle s'ajoute 260 mètres de réparation d'un mur de soutènement qui supporte le chemin de la Grève Est. Considérablement abîmées par les dernières tempêtes des mois de septembre et octobre 2005, il est urgent de réparer ces sections avant l'hiver. De plus, l'assujettissement de ce projet à la procédure d'évaluation environnementale entraînerait un délai d'analyse et d'autorisation pendant lequel d'autres dommages pourraient survenir, ce qui menacerait la sécurité des personnes et des biens.

Pour ce qui est des travaux dans la rivière, la présence d'argile sensible érodée et exposée aux intempéries dans les talus qui la bordent vient menacer, à deux endroits, la route qui passe à proximité. De l'érosion en pied de talus, des glissements récents et de larges fissures en tête de talus ont été observés en octobre 2005 et permettent de penser que les routes qui passent à proximité sont menacées d'effondrement dans un avenir rapproché. Encore ici, il y a donc urgence d'agir pour prévenir un accident et assurer la sécurité des personnes qui circulent sur ces routes.

2. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

L'analyse environnementale du présent projet a été réalisée à la suite de la consultation des experts du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ), de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Selon l'expert du CEHQ dans le domaine, les méthodes de stabilisation des rives du fleuve et de la rivière Ouelle sont conformes aux règles de l'art et la situation décrite dans les documents déposés au soutien de la demande justifie la nécessité et l'urgence d'intervenir avec des travaux reconnus pour leur efficacité.

Impacts considérés

La réalisation de l'ensemble des travaux tels que décrits dans les documents accompagnant la demande de soustraction à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement aura des impacts peu importants sur le cours d'eau. Une augmentation locale des matières en suspension pourrait être observée dans la rivière. Or, compte tenu du fait que le matériel granulaire utilisé pour la stabilisation du pied des talus est relativement grossier et que les travaux seront effectués tard à l'automne et au début de l'hiver, cet impact sera de faible envergure. Pour ce qui est des rives du fleuve, le travail s'effectuera à marée basse, ce qui limite la dispersion des matières en suspension.

Consulté sur le projet, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune indique que la rivière Ouelle étant une rivière à saumon, il est important de protéger la montaison des adultes et la dévalaison des saumoneaux. Il faut également protéger la fraie de l'éperlan arc-en-ciel qui vient frayer dans la rivière, au printemps, un peu en amont de la zone 6. Pour ce faire, les travaux dans la rivière ne peuvent avoir lieu entre le début du mois de mai et la fin du mois de septembre. Le choix de la période des travaux, c'est-à-dire novembre et décembre, ne vient donc pas interférer avec le cycle vital du saumon et la fraie de l'éperlan arc-en-ciel. Finalement, selon les informations fournies par l'initiateur de projet, les pêches à l'anguille installées le long du littoral du fleuve sont en opération en octobre et au début de novembre. Par la suite, elles sont retirées. Les travaux ne viendront donc pas réduire l'accès aux pêches.

Nuisances aux résidants

La réalisation des travaux va certainement entraîner un important trafic de camions sur le chemin de la Pointe et sur le chemin de la Grève Est. En effet, il est évalué que le transport du matériel granulaire nécessitera 1830 camions répartis entre les deux chemins en bordure de rive du fleuve et le long de la rivière Ouelle. Comme la durée des travaux est évaluée à six semaines, le dérangement sera relativement court mais intense en comparaison avec le volume de circulation habituellement rencontré sur ces chemins. Pour atténuer cet impact, l'horaire des travaux est fixé du lundi au vendredi de 7 h à 19 h. Là où les chemins ne sont pas pavés, il y aura ajout d'abat-poussières pour limiter l'inconfort créé par le passage répété des camions. Aux abords du secteur 6, il y aura des restrictions à la circulation puisqu'une voie de la chaussée sera monopolisée pour les travaux.

Finalement, afin de rétablir la stabilité du haut des talus le long de la rive du fleuve, la Municipalité de Rivière-Ouelle compte replanter des rosiers sauvages qui colonisent habituellement la bande comprise entre le chemin et la limite des hautes marées.

CONCLUSION

L'analyse environnementale du projet de travaux d'urgence pour la stabilisation des rives du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Ouelle sur le territoire de la Municipalité de Rivière-Ouelle a été effectuée à partir des commentaires reçus par le biais d'une consultation intra et interministérielle. L'examen des documents fournis par l'initiateur de projet et des avis des experts permet de conclure que le projet est justifié puisqu'il va permettre de corriger une situation actuellement à haut risque pour les personnes et les biens. En outre, les mesures d'atténuation qui y sont proposées rendent le projet acceptable sur le plan environnemental.

Par conséquent, il est recommandé que le projet visant les travaux détaillés dans les sections précédentes soit soustrait de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et qu'un certificat d'autorisation soit délivré en faveur de la Municipalité de Rivière-Ouelle à cet effet.

Original signé par

Mireille Paul

Chargée de projet

Service des projets en milieu hydrique

ANNEXES

Annexe 1 Liste des unités administratives du Ministère et du ministère consulté

Annexe 2 Chronologie des étapes importantes du projet

ANNEXE 1 LISTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES DU MINISTÈRE ET DU MINISTÈRE CONSULTÉ

- Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- Centre d'expertise hydrique du Québec;
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction régionale de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent.

ANNEXE 2 CHRONOLOGIE DES ÉTAPES IMPORTANTES DU PROJET

Date	Événement
31 octobre 2005	Envoi de la demande de soustraction à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts par la Municipalité de Rivière-Ouelle
1 ^{er} novembre 2005	Consultation des experts sur la justification et la nature des travaux
8 novembre 2005	Fin de la consultation et réception des commentaires des experts
11 novembre 2005	Réception des réponses aux questions acheminées à l'initiateur